



DEMANDE REPROGRAPHIE

Les demandes de reprographie seront étudiées par les services municipaux et une réponse sera apportée en fonction de la charge de travail de l'imprimerie

Les demandes ne seront prises en compte que si elles respectent un délai de 15 jours minimum et sont envoyées à service.communication@ville-rungis.fr

Titre de l'événement ou du support :

1. Le projet

→ Le chef de projet ou l'association :

→ Contact :

→ La date du projet ou de l'événement :

→ Date souhaitée de remise des supports imprimés :

→ Est-ce un one shot ou y aura-t-il une récurrence : One shot ☐ Récurrence ☐

2. Supports à imprimer (à transmettre en HD et en PDF) :

→ AFFICHE : Oui ☐ Non ☐

○ A4 (21 x 29,7 cm) – Quantité :

○ A3 (29,7 x 42 cm) – Quantité :

○ A2 (42 x 59,4 cm) – Quantité :

○ A1 (59,4 x 84,1 cm) – Quantité :

○ Autre format – Quantité :

→ FLYER : Oui ☐ Non ☐

○ A5 (14,8 x 21 cm) – Quantité (max 200ex) :

○ A6 : (10,5 x 14,8 cm) – Quantité :

L'imprimerie vous contactera lorsque vos documents seront prêts.